



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

officines

Question écrite n° 76427

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation très préoccupante de certaines officines de pharmacie qui connaissent une dégradation rapide de leur économie alors qu'elles sont essentielles en termes de service de proximité. La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, a permis d'engager une réflexion globale sur les missions et les rémunérations des pharmaciens avec les représentants des pharmaciens et notre administration. Il lui demande où en est cette réflexion et si elle a abouti à des axes d'actions pertinentes.

Texte de la réponse

Les syndicats de pharmaciens ont appelé l'attention du Gouvernement sur l'augmentation du nombre d'officines de pharmacies qui connaissent de graves difficultés financières et qui, parfois, sont contraintes à la fermeture. En conséquence, le ministère du travail, de l'emploi et de la santé est chargé, en concertation avec les représentants des pharmaciens d'officine, d'établir un diagnostic partagé et détaillé de la situation économique des officines. Des négociations avec les syndicats de pharmaciens ont donc débuté afin d'étudier les éventuelles mesures qui pourraient être prises et qui doivent, bien sûr, s'insérer dans le contexte budgétaire de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) pour 2011. Par ailleurs, bien que le maillage officinal reste globalement satisfaisant et que le nombre d'officines par habitants reste, en France, un des plus élevés au sein de l'Union européenne, une attention particulière sera apportée à la préservation du maillage des officines, notamment en milieu rural.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76427

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2010, page 4176

Réponse publiée le : 11 janvier 2011, page 321